


Le Maire,
Maurice BATTAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le 5/07/2019

022-200056703-20190701-DB20190711-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-07-11

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le 1^{er} Juillet à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Juin 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain JOUANNY 1^{er} Adjoint au Maire de Pordic.

ÉTAIENT PRESENTS : Alain JOUANNY, Jean-Luc BERTRAND, Jean-Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Isabelle DESFEUX, Pierre-Anne LE GOFF, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Yves LAMOUR, Louis EOUZAN, Marie-Pierre COLLIN, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeannine CLOAREC, Noëlla CONNEN, Michel CHEVE, Philippe PLESSIX, Andrée VIOUGEA, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Robert ROLANDO, Rémy LE GRAND, Yannick GUILLOU, Françoise MICHEL, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Joël DEFONTENAY, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Pascal URO, Guylaine TUDOT, Olivier LE DU.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Maurice BATTAS donne pouvoir à M. Alain JOUANNY
Mme Emmanuelle COTTIN donne pouvoir à M. Louis EOUZAN
M. Patrick DELAMARRE Donne pouvoir à Mme Florence LE CORVAISIER
Mme Nicole LE LANNON donne pouvoir à M. Joël DEFONTENAY
Mme Gwenaëlle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à M. Olivier LE DU
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à M. Jean Luc BERTRAND
Mme MF BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémy LE GRAND
Mme Laëticia MORIN donne pouvoir à Martine BOSCHER

ABSENT / EXCUSE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Louis EOUZAN

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 44

11) Rénovation thermique Ecole François Rouxel : demande de subvention :
Rapporteur : Monsieur Gilbert MALLEDANT, Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux.

L'école élémentaire François Rouxel a été construite en 1982, suivant les principes constructifs de l'époque, c'est-à-dire, une isolation insuffisante, l'absence de ventilation, des plafonds très hauts et un mode de chauffage électrique par le sol. Aujourd'hui, 35 ans après sa construction, certains dysfonctionnements apparaissent et le bâtiment est très énergivore. Fort de ce constat, les services techniques ont décelé des optimisations à mettre en œuvre pour valoriser ce bâtiment et réduire sa facture énergétique. Accompagnée par les conseillers en énergie partagé de l'Agence Locale de l'Energie, la Commune a décidé d'engager un programme de travaux pluriannuel d'investissement sur 3 ans, relatif à la rénovation énergétique et thermique de ce bâtiment.

Dans ce cadre, la somme des postes de dépenses a été estimée à 561 400,00 € HT suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Isolaton des combles	18 000.00	3.21
Isolation et Etanchéité sur la toiture terrasse	70 000.00	12.47
Sécurisation de la toiture	4 000.00	0.71
Remplacement des coffes de lanterneaux	10 000.00	1.78
Remplacement des points lumineux par éclairage LED (réalisé en régie)	12 000.00	2.14
Remplacement des faux-plafonds (réalisé en régie)	12 000.00	2.14
Travaux de rénovation du système de chauffage (chaudière gaz à condensation)	135 400.00	24.12
Mise en oeuvre d'une ventilation décentralisée double-flux	178 000.00	31.35
Isolation par l'extérieur	34 000.00	6.06
Remplacement des menuiseries exterieures	90 000.00	16.03
Total	561 400.00	100.00

Recettes		
Financiers (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Etat - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	114 000.00	20.31
Région - Contrat de partenariat	56 140.00	10.00
EPCI	30 000.00	5.34
Autofinancement public	361 260.00	64.35
Total	561 400.00	100.00

La commission Cadre de vie du 19 Juin a rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté et le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, DLAL-FEAMP et ITI-FEDER, Etat, Région, Département,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

